

## **Mairie de Lille : un 2 poids – 2 mesures qui interroge** **29 novembre : Journée Internationale de solidarité avec le** **peuple palestinien (Résolution 32/40 B du 02.12.77 - ONU)**

La Cisjordanie est colonisée par Israël, Jerusalem annexée illégalement par Israël, les Territoires Palestiniens, Occupés illégalement par Israël. Des crimes contre l'Humanité perpétrés en toute impunité par Israël depuis 76 ans. Gaza est occupée illégalement, sous blocus illégal israélien depuis 16 ans. Gaza subit un génocide en cours selon l'ONU. Naplouse, ville palestinienne jumelée avec Lille depuis 25 ans, a vu naître des projets d'infrastructure, (« Nablus Boulevard »), sportifs et culturels, menacés par l'occupant israélien et les colons, qui multiplient raids, invasions, assassinats, destructions, y compris dans la vieille ville de Naplouse. Le 22 février 2023, la ville était en deuil suite à une invasion israélienne qui a tué 11 Palestiniens. Même constat horrifiant pour le camp de réfugiés de Balata (datant de 1952 !) qui subit des attaques terroristes extrêmement violentes par l'armée d'occupation israélienne : massacre le 22 mai 2023, et plus récemment, des bombardements le 18 novembre 2023 faisant 2 morts. Qusra (*Kusra*, village palestinien du gouvernorat de Naplouse, a été attaquée le 11 octobre 2023 par des colons israéliens qui ont tué 4 Palestiniens.

Une réunion publique avec les citoyens, à l'initiative de la Mairie de Lille, est nécessaire pour informer de la situation précise à **Naplouse** et ses environs, notamment sur la réponse de la Mairie de Lille suite aux nombreuses destructions et attaques des forces d'occupation israéliennes dans ces lieux. Après avoir investi pour le développement de sa région, quelles conséquences sur le gouvernorat de **Naplouse** ?

Certes, le jumelage avec Safed, ville israélienne particulièrement raciste, a été "**mis en veille temporairement**", mais cela n'est pas suffisant quand on sait que le jumelage institutionnel avec Haïfa, autre ville israélienne, est toujours actif. Ville dite « mixte » (une partie de la population palestinienne ayant survécu sur sa terre pendant la Nakba), c'est, pour les Palestiniens de 48, « *une coexistence de carte postale. Pour avoir une vraie coexistence, il faut d'abord en finir avec l'occupation, l'apartheid.* » témoigne un habitant.

Dans les communiqués municipaux « *sur la situation* » à Naplouse, y sont toujours absents les termes « occupation » et « colonisation ». Voire le nom même de « Palestine ». Il y est question « *d'événements tragiques* » alors que la population subit régulièrement assauts et atrocités commis par des hordes de colons, protégés par l'armée d'occupation, qui attaquent, assassinent et terrorisent les habitants de Naplouse, assiégée maintes fois.

*Afin de montrer son soutien à sa jumelle, la mairie a-t-elle, comme pour les sportifs russes, appelé à boycotter les sportifs sous bannière d'un Etat hors la loi, qui viole, en toute impunité depuis 76 ans, plus de 100 résolutions de l'ONU ?*

Où flottent les drapeaux palestiniens, alors que des drapeaux ukrainiens ont été installés à de multiples endroits dans Lille ? Pour quelle raison ce 2 poids/2 mesures ?

Soutenir l'humanité n'est pas à géométrie variable. La discrimination entre des peuples du monde est insoutenable. **Pas de ségrégation** ! La Mairie de Lille doit afficher son soutien au peuple palestinien et tout particulièrement à sa sœur, Naplouse, victime permanente de la barbarie coloniale : des drapeaux palestiniens doivent flotter dans Lille, tant que le droit international ne sera pas respecté par l'Etat d'Israël et qu'il n'aura pas mis fin au crime contre l'Humanité qu'est la colonisation.

### **Boycott Désinvestissement Sanctions contre l'apartheid israélien**

Le 29 novembre est un jour historique dramatique pour le peuple palestinien. La Palestine s'efface peu à peu de la carte du monde. Il est de notre devoir d'exiger justice pour obtenir la paix. La campagne de boycott, mondiale et pacifique, BDS, est un outil légal (arrêt du 17.10.2023, n°22-83.197, Cour de Cassation). Afin de contraindre l'État colonial israélien à respecter le droit international, pas un seul produit des colonies dans les cantines scolaires de la ville ni ailleurs !

Dans l'urgence, face aux massacres de masse israéliens, l'exigence immédiate est le **Cessez-le-feu définitif et la levée immédiate du blocus illégal de Gaza !**

